



droit du père pour la garde d'enfants

Par **mariault**, le **05/08/2011** à **16:48**

bonjour, j'ai engagé une procédure pour avoir la garde de mes enfants. Leur père et moi sommes séparés depuis plus d'un mois. Il ne s'est jamais occupé d'eux, il était même reparti vivre chez sa mère parce qu'il ne supportait pas de vivre avec eux à cause du bruit et des jouets. Nos enfants ont 22 mois et 5 mois. Je voudrais savoir si j'aurai la garde ou si je peux obtenir de les avoir régulièrement.

Par **Domil**, le **05/08/2011** à **19:21**

Il est impossible de prévoir car le juge prendra en compte les demandes des deux parents, le contexte, l'intérêt des enfants.
Voyez avec votre avocat.

Par **mariault**, le **05/08/2011** à **19:41**

Je voudrais avoir la garde avec des droits de visite pour lui. Surtout que maintenant il vit chez sa mère et il n'y a plus de place pour les enfants. Qu'est-ce que je peux faire pour avoir le plus de chances d'arriver à ça?

Par **Domil**, le **05/08/2011** à **19:57**

Prendre un avocat pour monter un bon dossier.